

**Délibération
n°2026.053**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

**En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, PETIT Jean-Pierre.

**Objet :
Acquisition parcelle
bâtie AI 299**

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

M. GUILLIER Vincent a donné procuration à Mme COQUERY Liliane.

Mme FOURNIER Ophélie a donné procuration à M. JALBY Jean-Paul.

Absente excusée : THOMAS Corine

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme GANA Dominique

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de la Propriété des Personnes Publiques
- L'avis de sur service des domaines sur la valeur vénale de la parcelle AI 299 en date du 4 février 2026

Monsieur le Maire fait part de la volonté de la SCI Les Bouloises de céder son terrain bâti cadastré AI 299 situé 14 rue de la Résistance à Saint-Satur.

Cette parcelle de 1200 m² comprend un hangar d'une surface estimée de 490 m² actuellement à usage d'espace commercial et de stockage d'une entreprise.

Ce bâtiment permettrait l'installation des services techniques dans des locaux aux normes et plus adaptés à leur activité.

Les services des domaines ont été consultés dans le cadre du projet d'acquisition de ce terrain bâti moyennant un prix principal de 250 000 € HT.

Les services des domaines ont par avis rendu en date du 4 février 2026 déterminé une valeur vénale de 257 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

L'acquisition de cette parcelle bâtie permettant l'installation des services techniques de la commune, fera entrer la parcelle bâtie dans le domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AI 299 au prix de deux cent cinquante mille euros hors taxes (250 000 € HT).

DECIDE de l'incorporation au domaine public communal de la parcelle bâtie AI 299 compte tenu de son affectation à usage de bâtiment des services techniques municipaux.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

DECIDE de charger un notaire de la rédaction des actes à venir.

PREND en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

La Secrétaire, Mme GANA Dominique



Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 8 juin 2026

Le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 10 juin 2026